



La garantie d'un article n'est pas appliquée

Par **vanderghoote**, le **24/03/2009** à **15:20**

bonjour,

j'ai besoin d'aide à répondre à certaines questions dont je n'ai pas de réponse. Après l'achat d'un salon le 11 mars 2008, une vice cachée est apparue au début du mois de février 2009 (l'assise se craque à plusieurs endroits dans l'angle). Après avoir porté réclamation auprès de l'entreprise qui m'a fourni cet article (BUT), la réponse que l'on m'a apporté ne me convient en aucun cas car il faudrait que j'attende plusieurs mois avant que ma demande soit traitée. Je pense qu'il essaie de gagner du temps car la fin de ma garantie arrivait à expiration le mois suivant soit le 12 mars 2009.

J'ai pris l'initiative de porter ma réclamation par écrit en lettre recommandée le 5 février dernier mais aujourd'hui toujours pas de réponse...

Que puis-je faire?